NOUVEAUX TARIFS 2025

Stéphane FERRAND
Président

Chères adhérentes, chers adhérents,

Lors de l'Assemblée Générale tenue le 13 décembre 2024, sur proposition du Conseil d'Administration, de nouveaux tarifs ont été votés pour l'année 2025. Ces ajustements répondent aux besoins de maintenir la qualité de nos services et couvrent les coûts opérationnels croissants ou encore financent de nouveaux projets.

NOUVEAUX TARIFS APPROUVÉS :	
• Cotisation annuelle par salarié :	
Suivi en santé au travail des salariés (SIG, SIA et SIR)*	**143€ HT**
Suivi en santé au travail des salariés en contrat d'apprentissage	**65€ HT**
Suivi en santé au travail des salariés intérimaires	**143€ HT**
Pour les salariés exposés aux Rayonnements Ionisants, une cotisation supplémentaire (tarif 2024 en attente de révision annuelle)	**396€ HT**

* Les catégories de suivi en santé au travail sont définies par le code du travail

TARIFICATION SUPPLÉMENTAIRE :	
Absence non justifiée	**80€ HT**
Droit d'entrée par adhésion	**75€ HT**

La tarification 2025 est structurée autour de la nouvelle organisation de l'offre de service issue de la réforme du 2 août 2021. Une offre socle spécifique BTP remplacera à partir du **1er janvier 2025** la contrepartie d'adhésion. Elle sera consultable à cette date sur notre site internet.